

*Initiatives ministérielles*

Replaçons les choses dans leur contexte. Entre 1983 et 1988, chaque année, en moyenne quelque 2 milliards de dollars d'actions ont été mises sur le marché. Cela représente l'ensemble des actions, monsieur le Président, ce à quoi songeait vraisemblablement M. James Doak, un analyste de la société First Marathon Securities Limited, lorsqu'il a réagi l'hiver dernier à la nouvelle concernant Petro-Canada en remarquant: «En voulant privatiser, le gouvernement rivalisera sur le marché des capitaux avec toutes les autres sociétés.» La conséquence immédiate? «Il ne pourra probablement pas obtenir un bon prix pour les actions», d'ajouter M. Doak.

Cela, évidemment, le gouvernement le savait. Voilà pourquoi Michael Wilson a répondu ce qui suit à la Chambre le 23 février 1990, comme en fait foi le hansard à la page 8747:

[. . .] la vente des actions de Petro-Canada sera échelonnée sur une certaine période, en fonction du marché, selon que le prix offert sur le marché sera attrayant à la société et au gouvernement.

En somme, le gouvernement tient toujours le même discours: Il entend vendre, mais Dieu seul sait quand.

Encore une fois, je m'interroge. Ces gens-là passent généralement, dans l'esprit de ceux qui sont au courant de ces choses, comme ayant un excellent sens des affaires. C'est à la fois étonnant et quelque peu inquiétant pour le sort de nos principales institutions commerciales et financières, car la plupart de ceux qui les dirigent le croient.

En somme, tenter d'écouler les actions de Petro-Canada sur le marché boursier, surtout à un moment où la société Imperial Oil déploiera elle-même des efforts gigantesques pour trouver les capitaux dont elle a besoin pour assimiler la société Texaco Canada, me semble la pire façon imaginable de se procurer l'argent dont la société a besoin.

Ce sera une démarche sans souplesse, qui s'échelonne nécessairement sur une longue période, et qui entraînera inévitablement la dépense assez considérable de deniers publics.

De toute façon, la société aura suffisamment les coudees franches pour un financement ultérieur par emprunt.

Cela dit, cependant, nous devons un jour ou l'autre répondre aux véritables questions que le projet de loi C-84 pose aux députés et à tous les Canadiens: Y a-t-il lieu que la société Petro-Canada reste une société d'État? A-t-elle un rôle politique à jouer?

De toute évidence, Petro-Canada ne joue pas pour le gouvernement un rôle actif dans la politique du secteur public. Il est également manifeste que le gouvernement n'envisage pas de lui faire jouer ce rôle.

Dans sa déclaration du 21 février, le ministre en a fourni les raisons. Il résume ainsi le mandat initial de Petro-Canada: [. . .] faire le commerce à l'échelle internationale, permettre au gouvernement de suivre l'évolution de l'industrie et assurer la sécurité énergétique du Canada. Il démolit ensuite chacun des objectifs. Le ministre a poursuivi en tenant, à la page 8619 du hansard du 21 février 1990, les propos suivants:

[. . .] au cours des 14 dernières années, Petro-Canada n'a conclu qu'une entente commerciale internationale. Par surcroît, il est évident que ce type d'arrangement ne constitue plus aujourd'hui un élément important sur le marché mondial du pétrole.

Pour ce qui est de suivre l'évolution de l'industrie, le gouvernement a compris la situation et dispose de tous les renseignements nécessaires pour assurer la sécurité énergétique des Canadiens, tant aujourd'hui que demain.

Et enfin, si nous nous préoccupions tant de la sécurité énergétique du Canada, nous appuierions une décision permettant à Petro-Canada de prendre part à l'exploitation de réserves découvertes en collaboration avec d'autres partenaires du secteur privé.

Certains députés se réjouiront certes de me l'entendre dire, mais il se peut que ses deux premiers points soient fondés. Il n'y a à l'heure actuelle aucun besoin pressant pour un mécanisme de négociations commerciales d'État à État et les mécanismes chargés de recueillir des renseignements sur l'industrie, par le truchement du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de l'Office national de l'énergie, de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, notamment, peuvent suffire aux fins de l'élaboration des politiques et de l'examen en temps normal où les fluctuations de prix sont modérées, comme c'était le cas au moment où le ministre a fait ces remarques.

Je note, en passant, que l'affirmation suivant laquelle un gouvernement conservateur se servirait de pareille information pour assurer la sécurité énergétique du Canada me paraît discutable, voire ridicule d'après certains. Mais, la possibilité est là, du moins en temps normal.

Le troisième point, à savoir que la privatisation permettrait à Petro-Canada de collaborer davantage avec des partenaires du secteur privé, est simplement là pour la forme, c'est de l'adoration capitaliste, du vaudou. Rien n'indique que cette participation est difficile actuellement pour Petro-Canada, au contraire. L'une de ses plus grandes difficultés tient justement à sa propension, en tant que société d'État, à vouloir trop participer.

Pour revenir à la question qui nous occupe, soit le projet de loi C-84, s'agit-il de mandats que Petro-Canada pourrait et, à notre avis, devrait, assumer? Nous croyons qu'il existe certains rôles d'intérêt public qui sont justifiés et même indispensables, et que tout bon gouvernement, dans un pays nordique dont la population est éparse, devrait confier à une société nationale de l'éner-